

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

LE PARTI BOULANGISTE

Il y a eu hier, à Londres, un grand banquet boulangiste, auquel assistaient un grand nombre de Français.

Si quelque chose, dit-il, pouvait affaiblir l'amertume de mon exil, c'est de me trouver au milieu de si nombreux Français.

Les renseignements que nous avons reçus des différentes parties de la France sont de nature à nous donner la plus grande satisfaction; mais je me sens néanmoins très ému de ce qui arrive à Paris par la faute des Thénard, des Rouvier, des Constans, qui n'ont le droit de parler qu'au nom des bagnes.

Je ne les confondrai pas avec ceux qui les suivent, car il y a certainement parmi ceux-ci d'honnêtes gens trompés.

Toutes sortes de calomnies sont inventées contre moi. On dit que je rêve une dictature ou une restauration monarchique, et quelques uns l'ont cru, quoique je sois prêt à verser la dernière goutte de mon sang pour défendre la république si elle était menacée.

Depuis l'arrivée de Ferry au pouvoir, la République aurait péri sans nous. Et non seulement la République eût été perdue, mais la France eût été amenée à une guerre civile.

C'est le parti national qui empêchera la perte de nos institutions et de notre liberté.

Je n'ai aucune colère contre ceux qui ont cru à ces calomnies. Lorsqu'ils nous verront à l'œuvre, ils viendront à nous, et ils ne pardonneront pas aux drôles qui les auront déçus, et ces drôles eux-mêmes seront mis à leur vraie place.

Quant à nous, nous travaillerons à la gloire de la patrie unie. Ce qui doit nous dominer, c'est l'idée de la patrie.

Toute cette partie du discours du général a été entendue avec grande difficulté, à cause des interruptions enthousiastes et surtout des clameurs qui s'élevaient lorsque le nom de Ferry ou d'autres opportunistes venait sur les lèvres de l'orateur.

Le général exprime ensuite son opinion sur la question de guerre: Je ne laisserai pas croire, dit-il, que je recherche la paix intérieure parce que je désire une guerre extérieure; vous savez tous que ce n'est pas vrai. Je ne ferai pas la guerre, car la guerre la plus juste et la plus heureuse comporte tant d'immenses sacrifices et cause tant de victimes qu'un honnête homme ne peut la désirer.

C'est cependant un devoir de faire tout ce qui est compatible avec la dignité et l'honneur de la nation pour éviter les guerres, mais c'est aussi un devoir primordial de travailler de manière à rendre le pays capable de repousser victorieusement une agression injuste.

C'est cette double pensée qui a été au fond de tout ce que j'ai fait quand j'étais ministre de la guerre.

Si demain la confiance du peuple français place le gouvernement de la France entre mes mains, mes actes seront inspirés par ces deux principes.

Le général a donné ensuite quelques renseignements sur les prochaines élections et a dit qu'il avait très bon espoir.

Les nouvelles reçues au ministère de l'intérieur à Paris montrent que la situation peut être considérée comme complètement perdue pour les parlementaires.

Nous le savons parfaitement, a ajouté le général, car, même au ministère de l'intérieur, nous avons des amis dévoués.

Ce ne sont pas les persécutions dont nous sommes victimes qui modifieront cette situation.

On prétend que nous devons nos succès électoraux aux monarchistes. Il est vrai que le parti national a pour devise de rallier autour de son drapeau tous les partis politiques qui aiment la France, mais c'est surtout aux républicains que nous sommes redevables de ces succès.

Aux élections prochaines, nos adversaires iront au combat dirigés par Ferry, l'homme le plus impopulaire de France; aussi, ces élections seront-elles en quelque sorte un plébiscite.

Les électeurs n'auront qu'une question à se poser: Voterons-nous pour ou contre Ferry? Et la réponse ne saurait être douteuse.

Les opportunistes font leur possible pour attirer à eux les conservateurs et les radicaux; leurs efforts sont vains.

Le général Boulanger termine son discours en disant que le sol de la Grande-Bretagne a été pour lui très hospitalier et que l'Angleterre a montré ainsi comment elle pratiquait la liberté.

Le général remercie le gouvernement anglais et la nation anglaise de l'accueil qui lui a été fait depuis son arrivée, et, pour se conformer à la tradition du pays, il porte la santé de la reine.

CEINTURE DOREE

" Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée." C'est un vieux proverbe, l'un des dictons de l'honnêteté française. Aurait-il fait son temps? Il est certain, du moins, qu'il n'est pas en honneur auprès de nos gouvernants. Ce n'est pas cette pensée, à coup sûr, qui guidait M. Constans quand il acceptait, après des manœuvres qui ressemblaient fort à de l'extorsion, la fameuse ceinture d'or et de diamantée autour de laquelle il promettait à Norodom les plus tristes complaisances. Ce n'est pas cette pensée, non plus, qui inspirait hier à M. Tirard le plaidoyer piteux qu'il n'a pas craint de porter à la tribune en vue d'opérer le sauvetage du malheureux Constans.

Notons que l'instant d'avant, à

propos d'une autre question, un député avait protesté contre tout langage capable de souiller la tribune française. Et quelle souillure que la thèse de M. Tirard essayant de soustraire M. Constans à la flétrissure, après la divulgation d'actes impossibles à justifier, du moment qu'ils n'étaient point contestés!

Or, cette contestation, M. Constans ne l'a même pas essayée. Donnant l'exemple d'une impassibilité qui passe aux yeux de tout le monde pour un aveu, ce singulier ministre entend coup sur coup tomber de la tribune à son adresse les accusations les plus méprisantes contre son honneur, et non seulement il ne bouddit pas sous l'outrage et la révolte d'une conscience indignée, mais il n'élève même pas la voix pour un semblant de protection. Il faut que le président du conseil, prenant sur lui de venir en aide à un pareil collègue, se substitue à lui pour une tentative de défense dans un débat dont la nature imposait à l'inculpé l'obligation de ne laisser à personne autre le soin de sa justification.

Ce seul fait suffirait à détruire par avance toute l'importance du plaidoyer de M. Tirard; mais si on l'examine en lui-même, quelle confusion nouvelle n'en sort-il pas pour tout le gouvernement!

Des cadeaux, s'écrie naïvement (est-ce naïvement?) M. Tirard, aux applaudissements de M. Spuller, mais j'en ai reçu il y a deux jours encore. M. le président de la République en reçoit, tout le monde en reçoit. Se peut-il rien de plus naturel à la fois et de plus innocent? En souscrivant à cette pitoyable défense, en votant incontinent après la question préalable, les mamelucks de la majorité gouvernementale ont-ils cru que l'opinion prendrait si aisément le change? Il ne faut pas être bien grand clerc pour comprendre que M. Tirard ou M. Carnot, par exemple, quand ils reçoivent des cadeaux, ne promettent pas en échange des complaisances suspectes pour tel ou tel tripotage. Or, c'est là le fond des accusations élevées contre M. Constans et ce à quoi il oppose un silence qui en dit long.

Aussi la question préalable, votée pour éviter une crise ministérielle, pourrait-elle bien avoir tout simplement pour résultat d'ouvrir devant le public la crise gouvernementale. Nous ne savons par quel pacte MM. Tirard et Carnot ont pu se croire liés à la fortune de M. Constans. Mais ils pourraient bien apprendre à leurs dépens - et promptement - qu'il est des solidarités déshonorantes pour ceux qui les acceptent. En dépit du travail de démoralisation si persévérément poursuivi par le régime républicain, le peuple n'a pas cessé de croire que "bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée." Tant pis pour MM. Carnot et Tirard s'ils s'enchaînent à M. Constans en vue de dire avec lui qu'il vaut mieux perdre la renommée et garder la ceinture.

AUGUSTE ROUSSEL.

L'ART RELIGIEUX AU TROCADERO

UNE EXPOSITION INTERESSANTE. — LES RICHESSES DES EGLISES.

M. Proust, commissaire général des Beaux-Arts à l'Exposition, vient d'inaugurer pour les membres de la Commission des monuments historiques et pour la Presse l'exposition d'art rétrospectif et les trésors d'église que l'on vient d'installer dans la galerie de Passy au Trocadéro.

L'inauguration officielle a eu lieu au retour à Paris de M. le Président de la République qui avait exprimé le désir de faire lui-même l'ouverture définitive au public.

Le clergé de France, nous l'avons dit, s'est joint de bonne grâce à l'Etat et aux collectionneurs pour exposer les merveilleuses productions de l'art français.

L'installation des objets a commencé par le placement des tapisseries qui recouvrent 300 mètres carrés de murailles, ce qui n'est pas un petit labeur.

Les collections de l'église de Beaune de la cathédrale de Mans y figurent ainsi que les superbes tapisseries de Reims, de Chalais et les pièces appartenant à des particuliers.

Parmi les pièces d'orfèvrerie qu'il est impossible de tout citer, nous noterons les suivantes:

La cathédrale de Sens a prêté tout son trésor, dont les morceaux les plus importants sont: une très belle chaise, l'anneau en or et le peigne en ivoire sculpté ayant appartenu à saint Loup, ainsi qu'un ciboire en argent doré. De la cathédrale d'Auxerre on a reçu son trésor, qui se compose de douze pièces. Soissons a confié une très curieuse réduction en cuivre doré de la ville. Vannes a prêté aussi plusieurs objets.

Le très beau trésor du diocèse d'Arras, le reliquaire des Augustines d'Arras, celui en cuivre de Saint-Nicolas, portant au centre une dent, avec cette inscription: "Dens sanctus Nicholai", et enfin le trésor de Troyes composé de: une grande chaise du reliquaire de Jaucourt, de la chaise de Vilemort, du calice de Troyes, de croisés en émail champlevé de Limoges, etc., etc., forment une des plus importantes parties du catalogue.

Le Mans, outre ses tapisseries, a envoyé sa chaise.

On a revu aussi le merveilleux évangélaire de Gannat, si curieux avec ses beaux ivoires carlovingiens, la chaise de Meaux, l'évangélaire de Saulieu, dont les ivoires représentent le Christ et la Vierge. Nancy a envoyé le calice et l'évangélaire de Goulin, ainsi que des bagues et des plaques d'ivoire sculptées. Nancy a envoyé un curieux vaisseau fait avec une conque marine ornée de lames d'argent doré ouvragé. Châlons-sur-Marne a prêté un curieux soulier du treizième siècle, dont le cuir est doré en certaines de ses parties. La chasuble de Saint-Yves est venue de la commune de Louannec; la chaise et le chapelet de saint Benoît ont aussi quitté Saint-Benoît-sur-Loire pour

figurer à l'Exposition. Il en est de même de la croix processionnelle de Perpignan, dont le diocèse a envoyé de nombreux objets.

Figurent également à cette belle exposition: le chef de Saint-Adrien, treizième siècle, les calices et le ciboire de la cathédrale de Tours, le chef reliquaire de saint Fortunat, le buste reliquaire de sainte Dumine, une fort belle monstrance de Maubeuge, le reliquaire de Chancelade, puis un lutrin du quinzième siècle de l'église de Sainte-Catherine de Honfleur.

Le diocèse de Lyon a envoyé de nombreux objets, notamment: un très curieux griffon en bronze argenté, des crosses, des calices, un ciboire en émail champlevé de Limoges, enfin une croix processionnelle du seizième siècle.

Le diocèse de Limoges sera représenté par un reliquaire en cristal de roche du treizième siècle, provenant de l'église de Milhagnet, par un beau calice, par un second reliquaire en cristal de roche du treizième siècle, mais de forme ronde celui-là, et par deux croix reliquaires. Enfin, Chartres a prêté un splendide triplique en cuivre champlevé du treizième siècle, dont les figures en reliefs représentent la "Crucifixion" et les "douze Apôtres", ainsi qu'une pièce premier ordre, une nef en coquille moulée en argent doré avec sa cuillère à encens. Sur le pied de cette nef est gravé le nom du donateur.

Le fameux trésor de Conques, déjà tant admiré à l'Exposition de 1878, ainsi que le trésor de Reims qui comprend un reliquaire paraissant avoir été fait pour contenir les reliques de saint Sixte et de saint Sisine, archevêques de Reims, ont été également envoyés.

Les musées de: Amiens, Toulouse, Nevers, Chartres, Saint-Omer, Clermont-Ferrand, Poitiers, Guéret, Compiègne, Le Puy, Aix, Angers, Saint-Lô, Blois, Dijon, Reims, Le Mans, Châteauroux, Auxerre et d'autres encore ont prêté leurs collections.

Enfin, les collections particulières n'ont pas fait défaut aux organisateurs et l'on peut admirer au Trocadéro tout ce que l'art français a produit de beau dans l'orfèvrerie, la joaillerie et la tapisserie depuis le douzième siècle jusqu'à la fin du siècle dernier.

CANAILLES ET VOLEURS

Les dernières convulsions

Canailles! Voleurs! Voilà les deux mots qui ont caractérisé cette semaine toute notre politique.

Tous ceux qui nous gouvernent sont des canailles; le ministre de l'Intérieur et surtout celui de la Justice, qui représente chez nous l'intégrité et l'honneur, est un ignoble voleur, complice de toute la juiverie des Meyer. On dit cela tout couramment!

C'est convenu. Et le peuple entend cela, et hausse les épaules.

Et l'étranger entend cela, et hausse les épaules.

Et l'Allemagne, et l'Italie, et l'Autriche déjà roulent leurs canons. C'est déplorable!

Cette pauvre majorité fait vraiment de la peine. Ses pires ennemis ne pouvaient lui souhaiter une fin plus lamentable que celle à laquelle nous assistons. Elle semble s'attacher, dans chacune de ses séances, à justifier, nous ne dirons pas le discrédit, mais l'indignation du pays, qui, depuis plus d'un an, ne cesse de lui signifier son congé.

Chaque séance nous a offert un spectacle bien fait pour augmenter le dégoût que le régime parlementaire inspire à la masse électorale.

Nous avons vu la majorité, affolée par le besoin de réhabilitation, s'enfoncer encore davantage dans la boue où elle est appelée à périr.

En présence d'une pareille situation, qui est tout à la fois humiliante et dangereuse pour la France, nous voudrions qu'aux prochaines élections le mot d'ordre général fût celui-ci:

A la porte tous les républicains, conservateurs ou non, qui ont fait partie de la Chambre! Ils sont tous également coupables: coupables de folie ou coupables de lâcheté. Qu'ils s'en aillent! Et qu'on mette à leur place des hommes nouveaux, capables de nous rendre la dignité, la sécurité et l'honneur. Qu'on nous donne, si on le veut, des Cassagnac de monarchie ou de république, mais pour l'amour de Dieu et de la France, qu'on nous débarrasse donc une bonne fois de toutes ces vieilles femmes qui, depuis vingt ans, traînent leurs jupons sur les bancs de la Chambre et déshonorent la nation.

Ce ne sont pas de vieilles femmes qu'il nous faut pour nous gouverner aujourd'hui; ce sont des hommes qui aient du sang dans les veines, et dans le cœur, du patriotisme et de l'honneur.

ERNEST MENUISIER.

AGRICULTURE

PLANTATION TROP PROFONDE DES ARBRES

L'un des défauts les plus préjudiciables à la réussite des arbres est sans contredit la plantation trop profonde. Etudiez la nature; voyez l'arbre qui a cru spontanément: le collet est au raz du sol et les premières racines sont toujours apparentes.

Afin d'éviter d'enterrer trop profondément les arbres, voici un moyen sûr à employer: Comblez votre trou comme si vous aviez renoncé à votre plantation; surélevez même au dessus du sol, de façon à employer toute la terre extraite, en maintenant exactement la forme carrée ou ronde de vos trous. Ceci fait, pratiquez au centre, avec une bêche un creux suffisant pour y loger les racines de votre arbre; vous serez assuré alors de planter à la profondeur que vous voudrez. C'est ce creux que vous comblerez avec un terreau préparé à

consciemment l'argent des rançons pas distribué.

Dans ces circonstances, voulant dégager sa responsabilité, Montbars s'était décidé à donner le repas d'usage, afin de s'entendre avec ses compagnons sur ce qu'ils avaient à faire.

Jamais, de mémoire de flibustier, semblable fête n'avait eu lieu à la Tortue.

Aucune des salles, pas même celle des engagés, n'étant assez grande pour faire asseoir à la même table près de cent cinquante convives, force avait été d'ajouter bout à bout des madiers, qui, supportés par des chevvalets ou larges tréteaux en charpente, faisaient le tour de la grande cour clôturée de murs, dans laquelle les engagés gardaient habituellement les meutes, où l'on attachait les chevaux, on entassait le bois de chauffage et l'on réunissait les charrettes, parfois même les bateaux en réparation.

Pour convertir cette cour en salle à manger, l'Extérminateur n'avait donné que trois jours à Poignet-d'Acier, le menaçant, pour peu qu'il trouvât le délai trop court, de s'adresser au propriétaire du Lamantin-Couronné.

A cette menace, l'invalidé se redressant de toute sa hauteur, avait répondu d'un air de dédain:

A suivre

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

3 Août 1889—N° 86

FLIBUSTIERS ET BANDITS

(Suite)

Des barques envoyées en toute hâte à l'ilot où l'on avait encore l'espoir de reprendre les fugitifs, avec l'ordre de les ramener morts ou vifs à la ville, revinrent le soir, n'ayant rien trouvé que la proclamation lacérée du Vice-Roi, et l'annonce que, vers onze heures du matin, des pêcheurs occupés à lever leurs filets, avaient failli être surpris pas un lougre, qui monté par des flibustiers, leur avait donné la chasse dans les environs de l'ilot, mais qui, les voyant fuir vers la terre, avait viré de bord et mis le cap sur Hispaniola.

Ce récit laissait peu de doute sur la trahison du marquis et sur sa fuite; ce fut une raison de plus de presser l'armement des navires les moins maltraités, avec lesquels don Pedro de Najera reprit la mer pour rentrer précipitamment à St-Domingue, maintenant qu'il savait que l'expédition conduite par Montbars s'était éloignée.

Les ravages commis par les aventuriers étaient sans doute considérables, plusieurs bourgs sur la côte avaient été réduits en cendres, Porto-Rico à demi détruit, San Yago, la ville la plus riche d'Hispaniola mise à sac, nombre de notables et de dames appartenant aux premières familles, emmenés prisonniers; mais tout cela n'était encore rien en comparaison de la douleur, de l'indignation causées par la découverte indéniable d'un vaste complot, habilement mené, avec la connivence d'un certain nombre de traitres, dans le but d'éloigner des lieux menacés les forces espagnoles, et lorsque Saint-Domingue avait été choisi comme but de l'expédition, de forcer, pour ainsi dire, le Vice-Roi à en retirer soldats et navires, pour les réunir à plusieurs centaines de lieues de là.

Sans doute aussi, une attaque générale de toute l'escadre espagnole contre la Tortue avait quelque chance de réussir, surtout au moment où les aventuriers gorgés d'or, ne songeaient qu'à se livrer à la débauche et se plonger dans de dégoûtantes orgies, soit à la Basse-Terre, soit à Port-Margo; mais une considération de haute importance arrêtait cette expédition vengeresse, des centaines de prisonniers appartenant, par leur rang, par leurs charges, leur naissance ou leur fortune, à l'élite de la société, seraient certainement égorgés sans pitié au premier coup

de canon, et avant que d'engager les hostilités, il s'agissait de les retirer des mains des brigands.

D'accord avec le Vice-Roi, don Pedro se résigna donc à entrer en négociations avec l'Extérminateur.

CHAPITRE XII

AIGLE-NOIR ET VAUTOUR-BLANC.

Près de trois mois s'étaient écoulés depuis l'expédition de Montbars, sans que les négociations, entamées entre le gouverneur de St-Domingue et le marquis d'Ogeron, gouverneur pour le roi de l'île de la Tortue, en même temps que représentant des frères de la côte, eussent abouti.

Une sorte de fatalité indépendante des passions ardentes des parties belligérantes, loin d'avancer les affaires, semblait se complaire à les envenimer.

Les flibustiers ne poussaient cependant pas à l'extrême leurs prétentions au sujet de la rançon de leurs prisonniers ou de leurs prisonnières, et de leur côté les Espagnols se montraient disposés à payer les sommes demandées.

Mais, et c'était en cela que consistait le nœud de la difficulté, les Français s'obstinaient à ne pas remettre en liberté un seul de leurs captifs jusqu'à ce que les Espagnols leur eussent préalablement remis Belle-Tête; tandis que ceux-ci dé-

claraient de leur côté qu'ils ne paieraient pas un maravédi tant que Ponce de Valdemar, ou comme l'appelaient le peuple, l'infâme, ne serait pas livré à leur vengeance.

Or ces deux conditions paraissaient également inexécutables. Les Français soutenaient que non seulement le marquis n'était pas entre leurs mains, mais, au contraire, s'était réfugié à la Havane, sous la protection du vice-roi qui n'élevait la prétention de se le faire rendre que pour écarter les soupçons pesant sur sa complicité dans l'affaire de Saint-Domingue. Les Espagnols de leur côté affirmaient également que Belle-Tête était certainement retourné à la Tortue et que son extradition, dont M. d'Ogeron faisait une condition *sine qua non*, n'était qu'un prétexte pour prolonger l'état de choses actuel.

De part et d'autre, et non sans apparence de raison, on s'accusait donc hautement de mensonge.

Comment aurait-il pu être autrement?

La déposition faite par les pêcheurs après l'évasion du marquis, de son complice et de Léonora, ne permettait pas de douter qu'ils n'eussent été transportés, soit à Port Margo, soit à la Basse Terre, pendant que celle de Trébutor et de Jambé-Torte établissait de la manière la plus formelle qu'une corvette espagnole, prenant à son bord Mlle de la Moré-

lie avec les deux scélérats associés pour ce rapt odieux, les avait conduits à la Havane.

Entre ces dénégations et ces affirmations il ne pouvait y avoir aucune concession possible; les hostilités suspendues depuis quelque temps, devenaient de jour en jour plus imminentes; une dernière, mais très insolente sommation du duc de Ferdinand Nunez, dont la flotte avait eu non seulement le temps de réparer ses avaries, mais d'augmenter considérablement son effectif, fit éclater la guerre.

Ce fut à l'auberge du Grand-Boucan que le Vautour-Blanc en porta la première nouvelle.

Il était d'habitude qu'après le partage des prises par la voie du sort, chaque chef d'expédition invitait à un grand banquet les maîtres qui avaient pris part sous ses ordres à l'expédition, pour les remercier de leurs concours, après leur avoir rendu ses comptes.

Quoique le sac de Porto-Rico, où, contrairement à ce qui s'était passé à Saint-Domingue, aucun prisonnier n'avait été fait, eût fourni des parts de gain plus que suffisantes pour contenter les aventuriers les plus avides, l'Extérminateur avait cru devoir remettre à plus tard la reddition de ses comptes. Les Espagnols amenés de Saint-Domingue n'avaient en effet pas encore été vendus, et par

l'avance on avec de la terre meuble. Laissez dire ceux qui prétendent que vos arbres plantés ainsi craindront la sécheresse.

Dans un terrain brûlant, lorsque vous opérerez au printemps, vous ferez bien d'arroser largement après la plantation, et de pailler ensuite le sol avec de la litière, des grands fumiers, des herbes, voire même avec des cailloux.

Dans un terrain froid et humide, au contraire, vous devrez pour ainsi dire planter en l'air en établissant votre arbre sur une butte, sauf à le soutenir avec un tuteur qui ne doit jamais atteindre l'embranchement.

ANNONCES NOUVELLES

Dans l'affaire de Bisset Bros. Soumissions pour service de vapeur—W Fitzgerald Banes d'églises à vendre.—J. & J. Vallière. Ligne Allan, voir 4ème page. Organiste—Fris Fournier. Pectoral Cerise d'Ayer—Dr J C Ayer & Co Le rénovateur des cheveux de Hall. La Pilule de Bristol.

CANADA

QUEBEC, 3 AOUT 1889

LES ADVERSAIRES DES JESUITES CONFONDUS

Campagne terminée par la déroute

Attitude ferme et digne du Gouverneur-Général

La campagne ridicule entreprise par les révérends d'Ontario et de Montréal, les quelques dignitaires des loges orangistes, et les membres de la fameuse association dite des "Droits Egaux," s'est terminée hier par une condamnation en règle de la part du représentant de Sa Majesté en Canada de la conduite de ces agitateurs.

Lord Stanley leur avait ménagé une entrevue pour hier matin. Une cinquantaine de délégués arrivèrent par le bateau de Montréal, et se dirigèrent aussitôt vers la citadelle où réside Son Excellence.

Que la postérité n'oublie pas les noms de ces ultra-fanatiques. C'étaient :

Toronto.—Rev Principal Caven, président, rév Dr Langtry, Rural Dean, rév M F Wilson, député Grand Maître de la Grand Orange Lodge of British North America; J R Macdonald, vice président, Association des Droits Egaux, Ontario, D C Duncan, Clark, trésorier; E Douglass Armour, secrétaire; Henry O'Brien, J F Small, A Fraser, R T Baird, W A Wilkes, W McCraney, ex M P échevin, McMillan (un ancien Québécois), pro maire de Toronto, Ald Bell, contre maître de l'Orange Lodge, Toronto.

London.—Le maire Taylor, rév C A Cambin. Hamilton.—E Martin, C R Orangeville.—Dr Henry, W Hall. Kingston.—Capt Gaskin, Orange County Master, Frontenac; W G Livingston, rév E Houston, T N Jackson, M D Dr Mackenzie.

Ottawa.—Ald Hedderson, président; Donaldson, vice-doy; J Hope, trésorier; T Biddington, secrétaire; Jas Rochester, rév D Reichman, E Ackeroy, rév Dr Moore, Andrew Masson, Jas Clarke, Dr McElroy, W A Stone, W Cherry, R S Jameson, George May, George Hay, rév J Wood, Ald Campbell, Jas Ross, et Jas Nesbitt. Montréal.—Dr Davidson, rév Dr Antliff, rév prof. Scrimger, Walter Paul (un ancien québécois), J McD Haines, Jas Harper, secrétaire; rév J McKeenhar, (Aowick) et J R Dougall, (Montréal Winick), M R Brodie, de Québec, était aussi présent.

Ce fut le révérend M. Caven, président de la délégation, qui fit l'exposé des griefs de ses collègues. Il commença par donner lecture d'un document contenant les motifs de l'entrevue.

Il dit qu'il avait l'honneur de déposer aux pieds de Son Excellence la pétition signée par 861 délégués de la ligue réunis à Toronto, et qu'on avait reçu des requêtes de pas moins de 51,000 électeurs de la province d'Ontario. Le bill des biens des Jésuites a causé beaucoup de mécontentement à Ontario, mais il ne faut pas croire que l'agitation actuelle est dirigée contre les catholiques français. Cette loi inconstitutionnelle n'aurait pas dû être adoptée par la législature de Québec, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, par cette loi, on dispose autrement que l'on devrait le faire de sommes d'argent qui, en toute équité, ne devraient servir qu'à des fins d'éducation. De plus, par cette loi on reconnaît l'existence légale d'une société qui n'a pas le droit d'exister dans une colonie

britannique. M. Caven ajouta que cette loi sanctionne de plus une intervention qui ne peut être admise par des sujets anglais, celle du Pape. Cette intervention est illégale et dérogatoire au respect dû à l'autorité de la reine d'Angleterre. Elle constitue une atteinte à la liberté du peuple, elle est une insulte lancée à la face de tous les loyaux sujets de Sa Majesté.

Comme argument suprême, M. Caven dit que l'acte doit être désavoué parce qu'il consacre officiellement l'existence d'une société condamnée, supprimée, et contraire aux lois anglaises.

Parlèrent après lui, M. Armour, secrétaire de la ligue, le Dr Davidson, de la délégation montréalaise, J. Harper, secrétaire du comité des citoyens de Montréal, le révérend M. Antliff. Tous ne firent que répéter à peu près les arguments du Principal Caven.

Quand ils eurent fini de pérorer, Son Excellence le Gouverneur-Général se leva et fit le discours suivant qui est la traduction du texte même :

Messieurs, Le gouverneur-général ne reçoit pas d'ordinaire des députations de ce genre, mais vu l'importance du sujet je veux bien me départir de cette règle sans toutefois créer un précédent.

Mais voici ce que, avec la sanction de mes aviseurs, j'ai à dire en réponse. Je suis prêt à faire connaître aux délégués sous quel aspect l'affaire s'est présentée à moi.

J'espère que l'on comprendra qu'il n'y a aucun mauvais vouloir à l'égard de ceux qui ont si bien exposé leurs vues, si je n'exprime ni affirmation ni condamnation.

C'est avant mon arrivée ou vers ce temps-là, que la législature de Québec a passé l'acte en question.

L'histoire des biens des Jésuites est si bien connue que je ne crois pas devoir entrer dans les détails.

D'importantes propriétés étaient depuis longtemps inexploitées, et chaque fois que le gouvernement provincial voulait les vendre, des protestations étaient faites de la part des réclamants etc., de fait personne ne voulait accepter un titre douteux.

Je ne puis approuver l'idée contenue dans le deuxième paragraphe de votre requête.

Il y avait au moins deux sortes de réclamants aux biens des Jésuites, et il fallait bien décider à qui une compensation serait payée et opérer une distribution qui serait acceptée de tous. Il est vrai que le pape, en tant qu'autorité reconnue par les deux espèces de réclamants, devait être consulté pour approuver ou désapprouver le partage projeté quant aux réclamants catholiques.

Mais il me semble que cette intervention ne se rapporte pas à l'action de la législature de la province, mais au partage des fonds après qu'ils auraient été payés. On pourrait arguer que, comme matière de fait, il n'y a pas de tout d'allusion à l'autorité du Pape dans la portion exécutive de l'acte.

C'est réellement le cas que le préambule de l'acte (certainement plus long que d'ordinaire) contient le récit des événements et des faits qui ont conduit à l'introduction du bill et qui dans la correspondance ainsi intercalée, il est dit que l'on réclamait au nom du Saint-Siège une autorité qui a été cependant refusée par le premier ministre.

L'introduction du nom du Pape peut être extraordinaire et très probablement inexplicable à un certain nombre en tant que protestants. Mais comme il appert dans le récit des faits qui ont lieu auparavant et qu'aucune législation ne peut changer ou annuler, et que de plus, ces faits, comme je l'ai dit déjà, ne sont aucunement mentionnés dans l'acte, je ne considère pas que l'autorité de Sa Majesté ait été le moindre-ment diminuée ou attaquée ni que j'aie été forcé dans l'exercice de mes devoirs en qualité de son représentant de désavouer l'acte à cause de cela. Quant à la question de la politique, je ne suis pas libre de prononcer une opinion. Je crois, et cette opinion est confirmée par les meilleures autorités que j'ai consultées, que l'acte est *intra vires*.

Là se borne mon pouvoir d'intervention. L'acte ne paraît pas faire plus que de chercher à remettre en argent à une certaine société une portion des propriétés dont cette société a été dépouillée dans le passé sans aucune compensation, et il donne cette compensation avec l'argent de la province qui est devenue propriétaire de ces propriétés et qui en profite.

Quant à la reconnaissance des droits de la société à faire d'autres demandes, il me semble que cet acte fait disparaître ces prétendus droits. Il n'y a là certainement pour la Couronne raison de reconnaître une telle réclamation morale. Et je parle ici d'après ma propre expérience alors que j'agissais comme secrétaire du trésor il y a dix ou douze ans. Dans cet intervalle, il s'est présenté constamment des cas de désobéissance de biens, de caducité et autres forfaitures à la Couronne et la prétention morale d'autres personnes a été reconnue et des remises ont été faites non comme matière de droit légal, attendu que le droit de la Couronne n'était pas susceptible d'être discuté, mais comme question de faveur. Il existe en outre un grand nombre de précédents parlementaires sur la même question.

Il me semble que des questions de ce genre doivent dans tous les cas être décidées sur leur mérite propre.

Au sujet des 5e et 6e paragraphes de votre requête, vous me pardonnerez si

je dis que je ne consens ni à admettre ni à contester vos allégués.

Mais comme question de fait, je ne trouve aucune preuve que dans cette puissance et dans ce 19e siècle les Jésuites aient plus enfreint les lois et aient été citoyens moins loyaux que les autres.

Quant au 6e paragraphe, il me semble que les statuts légaux de la société étaient réglés par l'acte de 1837 lequel il n'y avait eu que peu ou point d'objections. Je ne puis voir rien d'inconstitutionnel à ce sujet dans le paiement de l'argent en question à une société dûment constituée par la loi.

Le gouverneur-général, aidé de ses ministres responsables, se laisse guider par la loi et par l'esprit de la constitution. S'il diffère d'opinion avec eux sur une question de haute politique qui intéresse tout l'empire ou s'il croit qu'ils ne représentent pas la majorité de la Chambre, c'est son devoir constitutionnellement d'appeler d'autres aviseurs, qui puissent lui donner satisfaction dans l'administration du gouvernement de Sa Majesté, et des affaires du Dominion.

Quant à mes aviseurs actuels, je ne puis dire que je désapprouve la conduite qu'ils ont tenue dans les circonstances, conduite qui, d'après les meilleures autorités auxquelles j'ai accès, a été reconnue comme la seule constitutionnelle.

Le Parlement du Dominion par 188 contre 13 a exprimé la même opinion.

Je m'en tiens là, et je ne veux pas aller plus loin que le vote de la Chambre. Les membres du parlement sont élus, non pas comme des délégués, mais comme les vrais représentants du peuple, et c'est leur devoir de ne se laisser guider que par ce qu'ils croient être le véritable intérêt du pays, et ce qu'ils croient conforme aux fonctions dont le peuple les a investis.

Je me demande si les 13 membres qui ont demandé le désaveu de la loi représentent bien la majorité de la Chambre. Je considère que les 188 députés qui ont voté en faveur du bill représentent les 9/16 ou les 7/17 des électeurs du Canada, tandis que les 13 autres membres ne représentent qu'une infime partie du corps électoral. Bien plus, la plus grande partie de la loyale opposition a voté en faveur de la sanction du bill.

On m'a demandé de désavouer la loi, bien que mes aviseurs légaux m'aient conseillé le contraire et que la majorité de la Chambre se soit prononcée en faveur du bill. Serait-il constitutionnel pour moi d'agir ainsi, s'il s'agissait par exemple d'une question de commerce, de finances ou de réforme constitutionnelle ?

Alors il a été dit qu'ils ne faciliteraient pas le renvoi au Conseil Privé. Je crois que mes aviseurs ont une très bonne réponse que n'ayant aucun doute sur la correction de leurs vues ils ont une bonne raison de n'en pas agir ainsi.

On m'a demandé de dissoudre la Chambre des Communes, dans une des requêtes auxquelles je réponds. Une dissolution du Parlement ne devrait être décrétée que dans les circonstances d'une excessive gravité, ou à moins d'en avoir été avisé par des ministres responsables.

Le dérangement que cela cause aux diverses affaires du pays et les dépenses que cela fait encourir tant au pays qu'à tous ceux qui s'y trouvent concernés, sont tels que c'est un remède auquel on ne doit recourir qu'en dernier ressort, et quoique je dise, je le dis avec une grande déférence pour ceux qui sont présents, qu'excepté dans la province d'Ontario et cette province, il n'appartient qu'il y ait eu aucun sentiment général à ce sujet de nature à justifier le gouverneur-général de se servir de ce remède.

Je reconnais l'influence des deux provinces, mais je ne puis pas méconnaître les droits des autres provinces, et je dois exprimer l'espoir personnel que ce parlement exercera encore pendant un certain temps une influence constitutionnelle intelligente sur les affaires de ce pays.

Je pense que ma réponse est suffisante pour donner satisfaction à toutes les autres requêtes qui m'ont été adressées à ce sujet. A cause des raisons que je viens de donner, je me crois en droit d'espérer que l'on ne s'attendra plus à ce que le bill en question soit désavoué. N'allez pas croire que la détermination que nous avons prise, mes aviseurs et moi, n'a pas été longuement murie par la réflexion; et depuis rien n'est venu changer notre manière de voir.

Messieurs, je ne puis vous dissimuler le regret personnel que j'éprouve moi-même en adressant la parole à une députation et en faisant cette réponse que me dicte mon devoir aux pétitions qui m'ont été présentées. Les remarques que j'ai faites sont dépouillées de toute nuance politique et je crois avoir réfuté assez complètement les arguments que l'on a voulu faire prévaloir, pour écarter toutes les inquiétudes.

Je termine en faisant un appel des plus pressants—un appel que vous avez déjà deviné et auquel j'en suis sûr, vous êtes prêts à répondre, c'est que dans l'intérêt de la Puissance, il vaut mieux passer l'éponge sur la question agitée.

Dans le cours des dernières années, nous avons espéré que les animosités qui avaient malheureusement prévalu au trefonds disparaîtraient et que la Puissance du Canada comme toute contrée unie s'engagerait sur le chemin de la prospérité et de la paix.

Je demande donc à tous ceux qui se proclament les meilleurs amis de la Puissance de faire preuve de tolérance envers les autres, d'imiter dans leur conduite nos voisins qui, quoique composés d'éléments hétérogènes, vivent en harmonie et demandent que l'on vive et que l'on permette aux autres de vivre dans cet état de paix envié par chacun de nous, non perdant jamais de vue que nous sommes tous également intéressés à promouvoir la prospérité et le bien-être du Canada et que nous avons le devoir de demeurer loyaux et dévoués à notre Souverain.

Tout commentaire serait superflu.

Le fanatisme a reçu son coup de grâce de la bouche de la plus haute autorité politique du pays. Relèvera-t-il la tête après un semblable écrasement? Espérons pour l'honneur de nos compatriotes d'origine protestante, et pour la tranquillité du pays, que ce sera la dernière tentative de la part de cette poignée de fanatiques de vouloir attenter à nos libertés politiques.

PETITE GAZETTE

Son Honneur le juge Pagnolo sera assermenté lundi prochain.

Senor Evaristo Carazo, président du Nicaragua, est mort avant-hier.

Sir John Thompson est parti hier avec sa famille pour les stations balnéaires du golfe.

Le cardinal Lavignerie qu'on disait bien mourant, était beaucoup mieux hier.

Sa Grandeur Mgr Duhamel et sir James Grant seront les orateurs à l'occasion de l'inauguration du monument Tabaret, à Ottawa.

Le projet de loi de la frontière d'Ontario a subi sa troisième lecture et a passé à la Chambre des Communes hier; il ne lui manque plus que la sanction royale.

Le piédestal de la statue de Mgr Archévoque vient d'arriver au palais archiepiscopal d'Ottawa. Il est de marbre rouge, venant du Nouveau-Brunswick et les trois morceaux dont il est formé, pèsent ensemble 10,200 livres.

Une lettre privée reçue de la marquise de Dufferin, dit que sa fille aînée, lady Blackwood, doit se marier avec M. Fergusson, député de Leith, Ecosse. M. Fergusson possède, dit-on, une immense fortune.

M. Gisborne, du service des signaux canadiens, qui vient d'arriver de Belle Ile, dit que le succès du câble canadien projeté est assuré. Des contrats seront passés cet hiver et le câble sera posé l'été prochain.

Il ne reste plus dans la législature d'Ontario, l'honorable M. Pardee étant mort, qu'un seul des députés élus en 1867, l'honorable Jacob Baxter, orateur. Dans l'Assemblée Législative de Québec, il en reste encore trois, l'honorable F. G. Marchand, Orateur de l'Assemblée Législative, l'hon. J. G. Robertson, ex-trésorier de la province, et M. Picard, député de Richmond et Wolfe. Dans la Chambre des Communes, il y a encore MM. Béchard, Bourassa, Colby, Costigan, Geoffrion, Macdonald (sir John), Mackenzie, McGreevy, Mills et Alonzo Wright.

Les malles de l'Atlantique

Londres, 3.—La question des malles de l'Atlantique est venue devant les communes, avant hier.

M. Justin McCarthy et Sir George Baden Powell ont demandé au gouvernement des détails du contrat pour le service des malles avec la compagnie Anderson.

Le baron de Worms a répondu que les détails de ce contrat étant sous le contrôle du gouvernement du Canada, le gouvernement ne croyait pas devoir faire de représentations officielles au Canada à propos de cette question.

La nouvelle ligne reçoit toute l'approbation du public et est considérée comme devant être des plus avantageuses au commerce en général.

Le duc de Lancaster

Londres, 2.—La rumeur circule, en cette ville, que le prince Albert Victor sera appelé à la chambre des lords avant la prochaine session. Il y a peu de difficulté à lui trouver un titre. Lui demander de siéger à la chambre des lords comme marquis de Chester ne fait pas doute puisqu'il a maintenant un beau-père de duc. On pourrait de plus lui créer un titre nouveau, en le nommant duc de Lancaster. Il est probable que c'est cela qui sera fait. Ce n'est pas anticipé de croire que le prince Georges sera aussi appelé à la chambre des lords avant la fin du présent règne.

UNE DIFFICILE MINISTRIELLE

Le lieutenant-gouverneur Schultz et ses ministres. — Changements radicaux probables.

Winnipeg, 2.—Voici ce que dit le Sun d'hier: "On sait de source absolument certaine que des difficultés sérieuses existent entre le lieutenant-gouverneur Schultz et ses ministres. Son Honneur croit de son devoir de s'occuper de chaque détail de tout ce qui lui est soumis.

Il veut avoir des statistiques et des renseignements certains.

"Les ministres se refusent à donner tous ces détails, prétendant qu'ils n'ont pas le temps de les recueillir et qu'ils ne sont pas pour s'en occuper. La conséquence de tout cela c'est que les ordres en conseil restent sans être signés des semaines entières, au grand détriment des affaires ministérielles.

"On prétend qu'il y a une autre cause de difficultés entre le lieutenant-gouverneur et ses ministres. Il paraîtrait que les mandats du lieutenant-gouverneur pour l'hôtel du gouvernement sont donnés sous sa propre responsabilité et ensuite adressés au gouvernement pour paiement.

"Les ministres se refusent à payer ces mandats, prétendant qu'en vertu de la loi le gouverneur doit faire une demande de ce qu'il a besoin et l'envoyer au département des travaux publics avant qu'aucun ordre ou mandat ne soit donné.

"Il est probable que ces difficultés qui sont dans l'ombre depuis longtemps finiront par éclater.

"On dit qu'il est probable qu'à la prochaine session le gouvernement demandera à réduire les appropriations pour l'hôtel du gouvernement au salaire de \$30,000 que le lieutenant-gouverneur reçoit du gouvernement fédéral.

"On dit aussi que le procureur général Martin se propose de demander au gouvernement une mesure pour abolir la juridiction des jurés en matières civiles. Le même journal dit encore que la langue française serait abolie.

"Il y aura une réunion du bureau de l'éducation et un ministère de l'éducation sera nommé. On s'attend à une révolution dans le régime actuel."

Echos & Nouvelles

Personnel

M. l'abbé Bruchési, arrivé ici hier matin, est parti ce matin pour la Malbaie, où il prendra un repos de quelques semaines.

—La Viguerie des Cheveux d'Ayer, donne à la chevelure vitalité, lustre, et fraîcheur, et la rend souple et brillante.

La commission du Havre

Les élections trimestrielles des commissaires du havre pour représenter les bureaux de commerce de Lévis et Québec, et les intérêts du havre, auront lieu mercredi prochain.

—Pour ses effets curatifs réels, la Salsepareille d'Ayer en vaut au moins trois de toute autre marque.

Musique sur la Terrasse

Avec la bienveillante permission du lieutenant-colonel Montzambert et des officiers, la fanfare de la batterie B jouera ce soir sur la Terrasse le programme suivant :

- 1o Marche—Patria.....Belgica Labory 2o Ouverture—Maritana.....Wallace 3o Valse—Gouttes de rosée.....Waldenfel 4o Scena—Quiramento.....Sanelli 5o Valse—La Toscana.....Bucalossi 6o Galop—The Planters.....Fricke

VIVE LA CANADIENNE God save the Queen

JOS. VÉZINA. Chef de musique.

M. Gladstone

Ce vétéran politique semble devenir plus jeune encore que l'âge avance chez lui. Quand on lui demande son secret il finit par dire: "Madame Gladstone n'emploie pas l'autre poudre que celle connue sous le nom d'Imperial Cream Tartar. C'est la seule recommandable." Elle est en vente chez tous les épiciers.

Le navire Atlantis

Hier matin le steamer Lord Stanley est arrivé dans notre port avec le navire Atlantis à sa remorque. Ce navire, comme on le sait déjà, avait été démanté et avait souffert beaucoup de dommages à la Nouvelle-Ecosse.

L'épave qui est arrivée hier a été vendue à l'enchère à la Nouvelle-Ecosse pour la somme de \$1,000.

Toux et rhumes chroniques

Et toutes les maladies de la gorge et des Pouxons peuvent être guéries par l'usage de l'Emulsion Scott qui contient les vertus curatives de l'huile de Foie de Morue et des Hypophosphites dans toute leur force. Voyez ce que W. S. Muer, M. D., L. R. C. P., etc., de Turin, N. E., dit: "Après trois ans d'expérience je considère l'Emulsion Scott comme une des meilleures sur le marché. Elle est excellente dans les affections de la gorge." Vendue par tous les Droguistes, à 50 cts. et \$1.00.

Les travaux sur la Terrasse

Le gouvernement fédéral a décidé de faire continuer les travaux de réparation du mur de la Terrasse, commencés depuis si longtemps et non achevés. Des ouvriers sont maintenant occupés à débayer le terrain et à faire les préparatifs de travaux qui commenceront, la semaine prochaine.

Avis aux mères

Le "syrup calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille. Québec, 9 mai 1889.

Du haut en bas d'un second étage

Hier matin, un enfant de deux à trois ans appartenant à un débardeur nommé John Smith et domicilié 93, rue Artillerie, est tombé du haut d'une galerie du deuxième étage sur des madriers et s'est infligé des blessures tellement graves principalement à la tête qu'il n'en reviendra probablement pas.

Onguent et Pilules d'Holloway

Une cause fréquente de goutte et de rhumatisme est l'état inflammatoire du sang, accompagné de mauvaise digestion et de débilité générale. Quelques doses des Pilules pris à temps seront un préventif certain contre la goutte et le rhumatisme. Tous ceux qui en sont atteints devraient employer l'Onguent d'Holloway, dont l'action combinée aux pilules, produira infailliblement la guérison. Ces Pilules agissent directement sur le sang qu'elles purifient et améliorent. Après avoir subjugué la sévérité de ces maladies, la persévérance à employer l'Onguent, après avoir fomenté les jointures affectées avec de la saumure chaude, relâcheront bientôt toute raideur et préviendront toute contracture permanente.

Le chemin de fer de la rive Sud

Le chemin de fer de la rive Sud progresse assez rapidement. Toute la pierre nécessaire à la construction d'un pont sur la rivière Nicolet est maintenant rendue sur les lieux et les travaux sont commencés. Ce pont coûtera \$150,000. Il est probable que dans un mois, les trains circuleront entre Ste Angèle et Nicolet.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perilleuses dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les pouxons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le Pectoral-Cerise a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des pouxons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du Pectoral-Cerise d'Ayer, et bientôt après, mes pouxons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du Pectoral-Cerise j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie." HORACE FAHRROTHER, Rockingham, Vt., 15 juillet, 1882.

Group—Félicité une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du group; sa respiration devint si pénible qu'il semblait prêt de mourir. Il souffrait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE d'Ayer, dont il avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faire un usage continu du PECTORAL-CERISE, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher! Jugez de ma gratitude! A vous sincèrement, MRS. EMMA GEDNEY, 159 West 125th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huitans des Bronchites, en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'été me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE d'Ayer, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri." JOSEPH WALDEN, Byhalla, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des pouxons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE d'Ayer. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

Naissance.

Le 1 août, à Ste-Cécile du Bic, madame J. A. Frédéric Boucher, un fils.

DANS L'AFFAIRE

—DE— BISSET BROS, Insolubles.

DES SOUMISSIONS seront reçues jusqu'à MIDI, le 22 JUILLET courant pour l'achat de l'actif suivant des insolubles :

Les lots de terre et bâties situés sur la rue Saint-Valier, dans la cité de Québec, consistant en fonderie, usines, cadasté et sous le No 1959 du plan officiel et livre de renvoi du quartier Saint-Pierre, avec le matériel et les machineries en dépendant, évalués à \$15,000.00. Le stock de matériel consiste en fer, etc., et divers, tel qu'indiqué sur la liste du stock évalué à \$3,205.54. Le livre de crédit se monte à \$187.90.

AUSSI

Un lot de terre et les bâties situés au Gros Pin, cadastrés sous le No 437, du plan de Saint-Roch-Nord, dans le comté de Québec, contenant six acres plus ou moins, avec la résidence et les dépendances.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté de 10/10 du montant de la soumission, sans quoi elle ne sera pas prise en considération.

Le soumissionné s'engage pas à accepter la soumission la plus élevée ni aucune d'elles. Pour les soumissions qui ne seront pas acceptées, les chèques seront remis immédiatement.

Les propriétés peuvent être visitées en tout temps durant les heures ouvrables. L'inventaire et les listes de stock peuvent être vus à la fonderie, rue Saint-Valier, ou au bureau du soumissionné, rue Saint-Jacques, ou l'on pourra s'enquérir pour tous les renseignements.

JAMES REID,

Curateur des biens de Bisset Bros. Québec, 3 août 1889.—1f. 1022

Instituteur demandé

COMME ASSISTANT DANS UNE ACADEMIE à la campagne, pour enseigner le français et l'anglais. Il devra être muni d'un diplôme d'école-moëlle; il aura sa pension et un salaire raisonnable. S'adresser aux bureaux du COURRIER DU CANADA, Québec, 15 juillet 1889.—1m. 1014

A vendre.

LE MAGNIFIQUE MOULIN construit sur la RIVIERE BA TISCAN, l'endroit qui sépare la paroisse de Ste-Genevieve de celle de St-Narcisse, dans le comté de Champlain. Ce moulin est en bon ordre et mu par un pouvoir d'eau des plus puissants. Il est pourvu des meilleures améliorations, et donne les plus complètes satisfactions sous tous rapports. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux EDUARD MATHON, Québec, 8 février 1888. 704

HEURES DE LA MAREE

Table with tide times for July and August 1889, including columns for date, time, and tide level.

THÈSES DE LA LUNE
Premier quartier, dimanche, 4, à 8 45 p. m.

VENTES PAR LE SHERIFF

—GEORGES VIGNEAU contre OLIVIER CHAMPAGNE:
—MICHEL DORVAL, contre JOSEPH BÉGIN:
—ARTHUR DAVIDSON contre JAMES LOCHRIE:

IMPERIAL BAKING POWDER advertisement featuring an owl logo and text describing the product's quality.

Compagnie de Navigation à Vapeur de Détroit et Cleveland A MACKINAC advertisement for summer travel.

CHICAGO ET ST-JOSEPH, MICH advertisement for a double line of steamships.

Université d'Ottawa advertisement for various courses.

BANCS D'ÉGLISES A VENDRE advertisement for church benches.

M. CLÉOPHE LAVOIE advertisement for a steam engine mechanism.

LES JOURNALISTES D'ONTARIO A QUEBEC advertisement for a meeting.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au ministre des Finances, et marquées à l'extérieur "Soumission pour Service de Vapeurs, Canada, Indes Occidentales et Amérique du Sud."

Le Globe parle ensuite de la réception par M. le colonel Rhodes au nom du gouvernement provincial.

Les nouveaux Etats dont l'organisation a été autorisée par le congrès sont activement à l'œuvre pour se donner une constitution.

GLOVER, FRY & CIE advertisement for various goods and services.

DEPARTEMENT DES ROBES ET DES MANTEAUX! advertisement for clothing.

BONNETTERIE! advertisement for hats and headwear.

Dernière Edition LES JOURNALISTES D'ONTARIO A QUEBEC advertisement.

Nous sommes heureux de constater que nos amis de la presse d'Ontario sont enchantés de leur visite à Québec.

Quelle que soit la divergence qui existe entre certains éléments de la population d'Ontario et de Québec, il est néanmoins satisfaisant de constater qu'il n'y a rien qui ne soit agréable et cordial entre les représentants de la presse dans les deux provinces.

Le Globe parle ensuite de la réception par M. le colonel Rhodes au nom du gouvernement provincial.

Les nouveaux Etats dont l'organisation a été autorisée par le congrès sont activement à l'œuvre pour se donner une constitution.

Religieuse décédée: Nous apprenons avec regret la mort de la sœur Saint Ubalde, religieuse du couvent de Bellevue.

Accident: Une jeune fille employée dans la manufacture de M. Botterell, rue St-Valier, en descendant un escalier, a fait une chute et s'est infligée une blessure assez grave à l'œil.

Pèlerinage de St-Sauveur: Demain, 4 août, aura lieu le pèlerinage paroissial de St-Sauveur, par le vapeur Ste-Croix, à 6 a. m.

Soyons véridiques: M. Lessor, maître charretier, nous prie d'annoncer qu'il est vrai que M. Poiré, son employé, a versé avec sa voiture sur la rue St-Patrice, mais que les dommages sont moins graves que certains journaux l'ont dit.

Arrivée du Gouverneur-Général: Son Excellence le gouverneur-général et lady Stanley de Preston et leurs enfants, suivis de leurs gens, sont revenus jeudi soir de Cascapédia par l'Intercolonial, et à neuf heures ils étaient installés dans leurs appartements à la Citadelle.

milles plus haut que le Bic. Après environ une heure de détention, ce steamer est sorti de son échouement sans avoir subi aucune avarie; il est revenu à Québec et il sera mis en cale sèche après avoir déchargé sa cargaison pour Montréal.

Récompenses: On lit dans le Liverpool Shipping Telegraph: "Le bureau de commerce a reçu par l'entremise du bureau colonial trois médailles d'or que le gouvernement canadien a accordées au senior Antonio Irebar, au Père Marriano Landa et au senior Angel Fabio, en reconnaissance de leur humanité à l'égard de l'équipage naufragé du navire Monarch, de Halifax N. B., qui a fait naufrage sur l'île Mendora, le 6 septembre 1877."

Le capitaine Labelle: La nouvelle de la mort de M. Labelle, député de Richelieu, qui a été communiquée aux journaux, était prématurée. M. Labelle n'est pas décédé, comme on nous l'a fait dire. Son état toutefois inspire de sérieuses inquiétudes.

Le Renoveur des Cheveux DE HALL: (Hair's Hair Renewer.) A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu.

La Teinture de Buckingham pour les Favoris: Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant.

LES PILULES DE BRISTOL: UN REMÈDE INFALLIBLE contre les MALADIES DU FOIE et les Affections des REINS ou de l'ESTOMAC.

J. & W. REID: Fabricants de Papiers, 124, Rue ST-PAUL, QUEBEC.

Moulin de Papier à Lorette: Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couvrir sec et goudronné.

Moulin à Ste-Anne: Carton cuir pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.

Toux, Rhumes, Croup. Le Baume d'Allen pour les Pouxmons a été présenté au public après que sa valeur pour la guérison certaine de ces maladies eut été pleinement vérifiée.

Allen's Lung Balsam advertisement for various ailments like Crampes, Frissons, Colique, Diarrhée, etc.

DE CHANNING'S GRAND PURIFICATEUR DU SANG advertisement for skin diseases.

CREDIT PAROISSIAL C. B. LANGTOT, 1664, RUE NOTRE-DAME MONTREAL advertisement for church ornaments.

Les Pianos Williams COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUÉBEC advertisement for pianos and steamships.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DEPART DE QUEBEC

Train express à 1.30 p. m.

Train Express à 10.03 p. m.

Le train du dimanche part de Québec pour Montréal à 1.30 heures p. m.

QUEBEC ET LAC ST-JEAN

Départ de Québec

8.10 a. m.—Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.04 p. m., et à Roberval à 5.35 p. m.

Arrivée à Québec

6.50 a. m.—Express direct part de Roberval à 6.50 a. m. tous les jours, (excepté le dimanche) pour Québec, y arrivant à 6.50 a. m.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe L. vis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

TRAIN DU SOIR

8.00 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest et l'Est, et du Sud-Ouest et du Nord-Est.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL LES TRAINS QUITTERONT LEVIS

Pour la Riv. du Loup et Dalhousie (Express local) 7.30 Pour Halifax et St-Jean (Express direct) (2.30 p. m.) 14.30 Pour la Riv. du Loup (5.45 p. m.) 17.45

LES TRAINS ARRIVERONT A LEVIS De la Rivière-du-Loup 5.18 De Halifax et St-Jean (Express direct) 13.10 De Dalhousie et de la Rivière-du-Loup (Express local) 20.05

QUEBEC-CENTRAL

Express—quitte Lévis à 2.45 p. m., arrive à Sherbrooke à 8.40 p. m. et à New-York, 11.40 a. m.

Lignes de Steamers

LIGNE ALLAN

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les jeudis, durant la navigation, avec les passagers, arrêtant à Rimouski pour le service de la malle.

COMPAGNIE DES PORTS DU GOLFE

Le Miramichi partira de Québec mardi, le 9 juillet, à 2 h. p. m., pour Pictou, arrêtant à la Pointe aux Pères, Summerside et Charlottetown.

Bateaux à Vapeurs

QUEBEC ET LEVIS

Les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis tous les 10 minutes. Prix 6 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS INTERCOLONIAL

Table with columns for destination (Québec, Lévis) and departure times for various routes.

Pour le Québec Central

Table with columns for destination (Lévis, Sherbrooke) and departure times for various routes.

TRAVERSE DU GRAND TRONC LAISSEKA

Table with columns for destination (Québec, Lévis) and departure times for various routes.

DE QUEBEC A ST-ROMUALD LE VAPEUR "LEVIS"

A commencer le 8 mai, (le temps et les circonstances le permettant), fera le trajet comme suit : De St-Romuald De Québec 5.15 A. M. 6.00 A. M. 8.00 A. M. 9.00 A. M. 10.00 A. M. 11.30 A. M. 1.00 P. M. 2.00 P. M. 3.00 P. M. 4.00 P. M. 5.00 P. M.

ISLE D'ORLEANS ET QUEBEC

Table with columns for destination (De l'Isle, De Québec) and departure times.

LES DIMANCHES

Table with columns for destination (MIDI, P. M.) and departure times.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin à l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

SAGUENAY

Le vapeur Union, capt. Lecours, partira du quai St-André à 7.30 A. M., arrêtant à la Baie St-Paul, Eboulements, Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi.

QUEBEC ET MONTRÉAL

Le vapeur Montréal, capt. Roy, laisse Québec pour Montréal, les lundis, mercredis et vendredis à 5 heures P. M.

BERTHIER

Le vapeur Montmagny, quittera le quai Champlain tous les jours à 4 hrs p. m., pour St-Laurent St-Michel et St-Jean.

STE-CROIX

Le Ste-Croix, capt. Boisvert, part de Ste-Croix tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant à la pointe à Aubain, Pointe aux Trembles St-Antoine. Heure réglée par la marée.

GRONDINES

L'Etoile, capt. Paquet, part des Grondines tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant au Cap Santé, Platon, Deschambault, Lotbinière, Grondines et St-Jean Deschambault. Heure réglée par la marée.

ST-NICOLAS

Le Plerin, Capitaine A. Baker, part tous les jours de Québec, à 4 heures P. M., et de St-Nicolas à 6 h. a. m.

STE-ANNE-DE-BEAUPRE

Un vapeur laissera Québec tous les jours à 6.45 heures A. M., excepté les mardis et samedis où les voyages se feront suivant la marée.

Les steamers partent de Montréal au lever du soleil, les mercredis. Les passagers de première classe, de deuxième classe et d'entrepont qui désirent s'embarquer à Montréal peuvent le faire (sans payer aucun extra) après 8 heures P. M., le soir précédent.

N. B.—Le Carthaginian étant engagé dans le commerce du bétail n'aura aucun accommodement pour aucun passager en voyage de Montréal et Québec à Liverpool.

Prix du passage de Québec : Cabine \$60.00 \$70.00 et \$80.00

Les vapeurs du service de Glasgow, Québec et Montréal

Table with columns for destination (De Glasgow, De Montréal) and departure times.

Ces steamers ne transporteront aucun passager en allant en Europe.

Les vapeurs du service de LONDRES, QUEBEC ET MONTRÉAL

Table with columns for destination (De Londres, De Montréal) and departure times.

Ces steamers ne transporteront aucun passager en allant en Europe.

Des billets de Retour, bon pour 12 mois, seront donnés à prix réduits.

Un vapeur avec les mallets et les passagers pour les Steamers de la Malle de Liverpool laissera le quai du Grand Tronc, Pointe-Lévis, à HUIT heures, et le quai Napoléon, Québec, à NEUF heures précises, le matin du départ.

Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & Co., Agents

Québec, 30 juillet 1889

LA LIGNE DU SAGUENAY

Le vapeur UNION, capitaine Lecours, partira du quai Saint-André à 7 h. 30 a. m., tous les MERCREDIS et SAMEDIS arrêtant à la Baie St-Paul, Eboulements, Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi.



LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le Gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mallets

Canadiennes et des Etats-Unis 1889—Arrangements d'été—1889

Les lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engin suivants construits sur la Clyde.

Table listing ship names, tonnage, and commanders for the Allan Line.

Les vapeurs du service de la malle de LIVERPOOL, LONDONDERRY, QUEBEC ET MONTRÉAL

Table with columns for destination (De Liverpool, De Québec) and departure times.

Ces steamers partent de Montréal au lever du soleil, les mercredis.

N. B.—Le Carthaginian étant engagé dans le commerce du bétail n'aura aucun accommodement pour aucun passager en voyage de Montréal et Québec à Liverpool.

Prix du passage de Québec : Cabine \$60.00 \$70.00 et \$80.00

Les vapeurs du service de Glasgow, Québec et Montréal

Table with columns for destination (De Glasgow, De Montréal) and departure times.

Ces steamers ne transporteront aucun passager en allant en Europe.

Les vapeurs du service de LONDRES, QUEBEC ET MONTRÉAL

Table with columns for destination (De Londres, De Montréal) and departure times.

Ces steamers ne transporteront aucun passager en allant en Europe.

Des billets de Retour, bon pour 12 mois, seront donnés à prix réduits.

Un vapeur avec les mallets et les passagers pour les Steamers de la Malle de Liverpool laissera le quai du Grand Tronc, Pointe-Lévis, à HUIT heures, et le quai Napoléon, Québec, à NEUF heures précises, le matin du départ.

Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & Co., Agents

Québec, 30 juillet 1889

Israel Dumais, NOTAIRE.

M. DUMAIS a ouvert son bureau à S. LOUIS DE METABETCHOUAN, (LAC ST-JEAN, P. O., CHAMBOURD), près de la jonction du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean, où il a fixé sa résidence.

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

MESSEURS TOUSSAINT & LACROIX, propriétaires de l'établissement d'incubation artificielle de Sainte-Anne de Beupré, offrent en vente des œufs de canard de la fameuse race Pékin pour les fins de reproduction.

Une commission libérale sera accordée aux marchands de la campagne qui leur procureront des commandes.

MM. Toussaint & Lacroix fabriquent aussi des incubateurs qu'ils offrent en vente aux prix de \$100 pour un incubateur pouvant contenir 300 œufs, et \$125 pour un incubateur de 600 œufs.

Plusieurs personnes nous demandent si ces œufs peuvent être couvés par des poules. Oui certainement, car les cannes sont généralement mauvaises couveuses.

Autant que possible, faites vos nids sur la terre, surtout dans les grandes chaleurs.

Se vend chez tous les Epiciers. W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

MEDAILLE D'OR, PARIS, 1878. W. BAKER & CO'S Breakfast Cocoa



BONS LOTS DE 25 FRANCS

L'EXPOSITION DE PARIS (SANS TICKETS) 51 tirages

comprenant 15,213 lots de 500,000 francs sont livrés immédiatement

le 31 de ce mois 100,000 francs

le 31 août prochain 100,000 "

le 30 septembre prochain 100,000 "

le 31 octobre prochain 500,000 "

Impossibilité de perdre tous les Bons étant remboursables par voie de tirages au sort à 25 francs.

Messrs A. M. DE CHATELARD & CO., directeurs de la Banque Française, 5 Broadway, New-York.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins.

HOLLOWAY

Les pilules sont infailibles pour les douleurs, les gonflements, la poitrine, les rhumes, les maux de gorge, bronchite, rhumes, les excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC.

Ancienne maison METHOT fondée en 1808.

Fabricants de clous et de Moulanges et Marchands de Fer

FOURNISSEURS ORDINAIRES DES FABRIQUES ET DES Institutions religieuses et d'éducation

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

COMMERCE DE GROS et de DÉTAIL

PROPRIETAIRES DES MAISONS SUIVANTES :

CLOUTERIE VENTADOUR Beauport

FABRIQUE DE MOULANGES rue de la Chapelle, St-Roch

ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE ET DE CHARRONNAGE rue des Sœurs, Basse-Ville

BUREAUX ET MAISON DE VENTE pied de la cote de la Montagne

Stock universel et complet. Marchandises de qualité supérieure. PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC!

Québec, 30 avril 1889—Jan. Téléphone : 48. 950



Brechon, Lefebvre & Co. 1645, Rue Notre-Dame

Montréal FABRICANTS

d'Ornements d'Eglises et de Statues Religieuses!

Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cristaux—Chasubles—Soirées—Linges d'églises

Nouvelles importations de Merinos, Say et coton à tablier pour communautés religieuses!!!

Soutanes faites sur mesures... VINS DE MESSE... CIERGES ET HUILE D'OLIVE... Une Spécialité

Québec, 1er mai 1889—Jan. 953

LOUIS JOBIN De Québec aux Antilles

STATUAIRE, Coïn des Rues Clair Fontaine et Burton, QUARTIER MONTCALM, QUÉBEC.

NOTES DE VOYAGE Par M. l'abbé MONTMINY

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec au prix modique de 30 CENTS

Comme le tirage de cette brochure est limité, le public voudra bien se la procurer sous le plus court délai.

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants des collèges, des académies et des écoles.

DÉPART DE QUÉBEC 8.10 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.04 P. M., et à Roberval à 5.35 P. M.

5.30 P. M.—Express local pour St-Raymond tous les jours y arrivant à 7.15 P. M.

ARRIVÉE A QUÉBEC 6.50 A. M.—Express direct part de Roberval à 9.00 P. M. tous les jours, (excepté le samedi) pour Québec, y arrivant à 6.50 A. M.

8.40 A. M.—Express local part de St-Raymond à 7.00 A. M. tous les jours, pour Québec, y arrivant à 8.40 A. M.

8.15 P. M.—Train mixte part de la Rivière-Pierre tous les jours, à 2.15 P. M., et de Saint-Raymond à 5.40 P. M., arrivant à Québec à 8.15 P. M.

Commencement le 1er juillet un train spécial partira de Québec tous les samedis à 9.15 P. M. arrivant à Roberval à 7.00 le matin suivant, et partira de Roberval tous les lundis à 9.00 A. M. arrivant à Québec à 8.15 P. M.

Chars palais "MONARCH" attachés à tous les trains express directs de jour, et chars dorés aux trains directs du soir.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'Est de la Jonction Chambord, est enregistré sur la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'Ouest enregistré pour Roberval.

20 minutes pour prendre le lunch au Lac Edouard. Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures p. m.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations édités les samedis bons pour revenir jusqu'à mardi suivant.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SCOTT Sect. & Gérant. Québec, 8 juin 1889.

LÉGER BROUSSEAU, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE, Rue Buade, Haute-Ville, Québec.